Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

Le mardi 24 janvier 2023

20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : BESSONNAT Agnès - DUMAS David - EHNY Richard - GARDET Catherine - GUILLERMARD Denis - GROS Gilles - MANTEL Frédéric - MANSOZ Carine - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés : Madame PERRIER Lysiane (pouvoir à M. GUILLERMARD) – Monsieur DUPRAZ Fabien (pouvoir à Mme WDOWIAK) – Madame CUCCURU Isabelle (pouvoir à M. TAIN) – Madame MARCHAIS Marie-Lise (pouvoir à M. MANTEL) – Madame FLEURET Anaïs (pouvoir à M. PLOUZEAU).

Absent : Monsieur CHARPINE François.

Secrétaire de séance : Catherine GARDET

Quorum : 10 **Présents : 13** **Absents : 6** **Nombre de Pouvoirs : 5**

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**
I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2022
I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués
I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II **FINANCES**
II.1 Orientations budgétaires – investissements 2023

III. **URBANISME**
III.1 D.I.A.
III.2 Etat sur les PC / DP / CU

IV. **VOIRIES & RESEAUX**
IV.1 Installation d'une borne de recharge – aire écomobilité

V.1 INTERCOMMUNALITE

V.1 Approbation des statuts modifiés de la C.C.L.A.

VI CULTURE – Bibliothèque municipale

VI.1 Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 par le Conseil Savoie Mont Blanc : validation de la convention SOCLE

VII INFORMATIONS

= = = = = = = = = = = = = = = = =

Il est demandé par plus d'un quart des membres du conseil présents, le scrutin public par appel nominal.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 a été adressé aux conseillers municipaux, le 23 décembre 2022.

Deux remarques ont été formulées le 23 décembre 2022 par Monsieur DUMAS concernant :

- Le tarif des places du marché : M. DUMAS souhaite attirer l'attention du Conseil sur le prix du forfait d'électricité qui pourrait rapidement devenir insuffisant et finir par représenter un coût pour la commune, si le prix du kWh électrique augmentait encore.
- Concernant l'augmentation du prix de l'eau : M. DUMAS regrette qu'un tarif social et écologique ne soit pas adopté.

Les paragraphes du procès-verbal ont été complétés. Le PV a été adressé le 9 janvier 2023 aux conseillers municipaux.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

Décision du Conseil Municipal : Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est approuvé.

✓ VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Social / Solidarité / Santé** : Gilles GROS
  - Le projet ALCOTRA (programme de coopération transfrontalière France-Italie), ne sera pas poursuivi pour plusieurs raisons :
    Ce projet, porté en partie par l'EHPAD, se destinait à la création d'un accueil de jour. Cette tâche devait être assumée en totalité par le directeur de l'EHPAD. Une rencontre avec le directeur du centre hospitalier de Chambéry a mis en évidence le fait que le directeur de l'EHPAD, ne serait pas en mesure de s'investir dans un tel projet en plus de sa charge de travail actuelle (direction de deux EHPAD et du CIAS de Yenne).
    Le second facteur concerne le délai, trop court, pour déposer le dossier, la date limite étant fixée au 15 février.
- **Transition énergétique/Numérique :** Alain PLOUZEAU
  - Une réunion de chantier est prévue la semaine prochaine concernant la rénovation de l'éclairage public. Cette réunion, sur le terrain, permettra de repérer les premiers luminaires à remplacer et la mise en place des horloges astronomiques.
  - Nathalie LAUGIER directrice du SDES et Monsieur Valentin PALMER nous ont présenté la SEM (Société d'Économie Mixte) dédiée aux énergies renouvelables. Nous avons pu échanger sur les projets de la commune et évoquer les aides que le SDES pourrait nous apporter dans ce domaine.
  - Le choix de la borne de recharge électrique prévue à l'aire d'écomobilité est arrêté. Il s'agit d'une borne 22Kw composée de deux prises. La gestion de cette borne se fera par le SDES.
  - Le déploiement de la fibre se poursuit, certaines habitations du centre bourg et à proximité sont raccordables. Pour vérifier l'éligibilité il est nécessaire de se rendre sur le site XPFIBRE.
- **Communication/Sûreté** : Frédéric MANTEL
  - La commission communication se réunira le 6 février pour préparer la gazette de Novalaise. La parution est prévue pour la fin du mois de février.
  - Le radar positionné au Chanay va être déplacé vers le Neyret. Le relevé des données indique le passage d'environ 3000 véhicules sur un mois avec une vitesse moyenne de 42 km/h.
- **Urbanisme/Voirie/Réseaux** : David WROBEL
  - Le programme de voirie 2023 va être étudié avec le concours du service technique.
  - Une réunion SCOT est prévue la semaine prochaine.
- **Culture/Bibliothèque** : Monika WDOWIAK
  - La bibliothèque organise différentes actions autour du thème de la shoah au mois de mars :
    - Une exposition photos « la colonie d'Izieu » visible tout le mois de mars au sein de bibliothèque.
    - Une seconde exposition, Place des 4 saisons, également visible sur le mois de mars.
    - Une lecture théâtrale le mardi 14 mars à 20h00 à la salle polyvalente.
    - Une rencontre publique avec l'association « mémoire août 1942 » le samedi 25 mars à l'espace Pré Saint Jean.
- **Associations/Animations** :
  - Madame le Maire souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement du repas des aînés. Un agréable moment de partage et de convivialité, apprécié de tous.

Madame BESSONNAT souhaite souligner qu'il y avait certains regards, de l'indifférence, qu'elle n'a pas ressenti de trêve de la part d'une personne qui ne lui a pas dit bonjour, mais souligne une belle journée malgré tout.

Madame le Maire propose de visionner un extrait du film du Comice Agricole.

Madame le Maire informe qu'elle a assisté à une réunion regroupant, Madame LEPICIER en assistance de maîtrise d'ouvrage pour la Région, des techniciens du Département, l'agence Eco Mobilité, un représentant du SMAPS, Monsieur le Maire de Nances, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de la CCLA, concernant la liaison cyclable Novalaise Lac. L'appel d'offre pour l'étude de faisabilité pour la portion complète (du tunnel du chat jusqu'à Paladru) a été lancé le 23 janvier 2023. Après réception des dossiers, un mois d'analyse sera nécessaire. Il suivra l'étude de faisabilité par rapport aux différentes propositions. La fin de l'étude est prévue pour cet automne et les travaux pourraient débuter en 2025.

Madame Catherine GARDET s'interroge sur la fréquence de la commission « Économie Locale et Développement Durable », et regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion depuis le printemps 2022. Elle indique ne pas avoir été informée sur les avancées du dispositif la boîte à commerce avec la CCI. Madame le Maire lui répond que Madame Marie-Lise Marchais a expliqué ce dispositif à l'ensemble des membres du conseil lors de la dernière réunion du conseil du 13 décembre 2022.
Elle lui rappelle également que cette commission a été divisée en plusieurs groupes de travail permettant ainsi de mieux cibler les différents sujets. La commission « marché » s'est bien réunie pour travailler sur le règlement et les tarifs du marché. La commission « Développement Durable » s'est également réunie pour travailler sur les actions mises en place pour le recyclage. Madame le maire indique que s'il n'y a pas de sujet, il n'y a pas lieu de réunir une commission. Néanmoins si Madame Gardet avait un sujet à évoquer, il fallait qu'elle l'indique à la présidente de la commission et qu'elle sollicite une réunion.
Madame Catherine GARDET, membre de la commission Économie Locale et Développement Durable regrette que ce sujet n'ait pas été évoqué en commission.

I.3 <u>État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal</u>

Madame le Maire informe de la décision d'accorder dans le cimetière une concession simple pour une durée de 50 ans, à compter du 11 janvier 2023.

II FINANCES

II.1 <u>Orientations budgétaires – investissements 2023</u>

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MANTEL, en charge des finances, pour une présentation des orientations budgétaires et d'investissements 2023 comme exposé ci-dessous par grands thèmes :

	2023
TOTAL INVESTISSEMENTS	774 377.46 €
AMENAGEMENTS DE SECURITE / VOIRIE	233 095.00 €
AMENAGEMENTS BIEN-ÊTRE CITOYEN	249 028.46 €
RENOVATION / TRANSITION ENERGETIQUE	144 520.00 €
PATRIMOINE - BIENS PUBLICS	132 924.00 €
FESTIVITES - ASSOCIATIONS	14 810.00 €

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

Maître DA SILVA	Le Collomb	non bâti
Maître PACHOUD	Le Reverdeau	non bâti
Maître GRANGE	Vaizieux	non bâti
SCP DEVRED EZANNO	Route de Marcieux	bâti

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré donnent leur accord, pour ne pas préempter.

✓ VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

III.2 Etat sur les PC / DP / CU

PC

VAN MOORLEGHEM Régis	Le Collomb	maison individuelle
RENEVIER Gérard	Route du Gojat	réaménagt intérieur / réfection toiture et ouvertures
SZMIGIEL Tomasz	Chemin de la Geai	modificatif : ajout fenêtres de toit

DP

LAFONT Patrice	Route du Terreau	installation photovoltaïque
STEPHAN Bruno	Chemin du Janjoux	piscine
VERNAY Pascale	Montée des Bovardes	piscine
ARIOLI Stéphane	Impasse de la Grange	abri terrasse
CO-PROPRIETE Le Rallye	Place du Bourniau	ravalement façades/remplacement chéneaux
JOURDAN Cédric	Chemin de la Plattière	panneaux solaires
BERLIOZ Gilbert	Route de Gerbaix	abri à bois
FRANÇOIS Andrée	Rte de St Alban M^{Bel}	ravalement façades/remplacement fenêtres – volets / pompe à chaleur
DA SILVA Dany/RIVOLLET Margaux	Rte de la Crusille	modif ouvertures / changt menuiseries réfection balcon et clôture / piscine / panneaux photovoltaïques
DE PRATO Frédéric	Montée des Bovardes	piscine
GROS Christine	Cour St Antoine	remplacement des tuiles

CU

Néant

IV. VOIRIES & RESEAUX

IV.1 Installation d'une borne de recharge – aire écomobilité

Madame le Maire informe qu'une installation de borne(s) IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES est envisagée sur l'aire d'écomobilité, située rue de Pré Rampeau. À cette occasion, il est rappelé que la compétence IRVE a été transférée de la commune vers le SDES, par délibération du Conseil municipal le 13 septembre 2022.

Pour entreprendre ces travaux, il convient de valider la *convention financière de création d'IRVE* qui a pour objet de définir les conditions de mise en place d'une ou plusieurs bornes de recharge IRVE par le SDES et ses modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de la présente opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en confiant les travaux à l'entreprise Citéos, titulaire d'un marché de travaux à bons de commande.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 15 337,04 € TTC.
La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à 6 915.43 **€** et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES.
Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties sont précisés dans l'annexe financière de la convention.
Le Conseil Municipal est invité à valider la convention financière de création d'IRVE sur l'aire d'écomobilité de la rue de Pré Rampeau et autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
Madame BESSONNAT souhaite rester cohérente sur son propos concernant le tout électrique, avec son précédent vote sur le transfert de compétence au SDES.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valident la convention pour la création d'une borne IRVE sur l'aire d'écomobilité et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

✓ VOTE

POUR	17
CONTRE: *Agnès BESSONNAT*	1
ABSTENTION	0
TOTAL	18

V.1 INTERCOMMUNALITE

V.1 Approbation des statuts modifiés de la C.C.L.A.

Madame le Maire informe que dans l'objectif de permettre d'une part l'extension des compétences et du champ d'intervention de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, en matière sociale, et d'autre part d'actualiser les statuts au regard des évolutions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire de la CCLA a approuvé par délibération en date du 15 décembre 2022, le projet de statuts modifiés de la communauté de communes.

Le projet de statuts modifiés est présenté au Conseil Municipal car chacun des conseils municipaux, membres de la CCLA, doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la CCLA. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.
Le conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce projet de statuts modifiés de la CCLA, adressé le 16 janvier 2023.

Monsieur GUILLERMARD fait remarquer que l'objectif premier de la CCLA est une extension des compétences en matière sociale. Il souligne que la CCLA souhaite avoir des compétences complémentaires en matière social, créer des postes alors qu'il existe déjà un pôle social à l'AEL. Monsieur GUILLERMARD demande pourquoi ne pas transférer ces compétences à l'AEL cela serait moins coûteux. Des travaux importants vont être programmés à la maison Luquain, des postes vont être créés, ainsi que des dépenses de fonctionnement qui sont actuellement déjà difficile à financer.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuvent ce projet de modification de statuts de la CCLA.

✓ VOTE

POUR	17
CONTRE: *Denis GUILLERMARD*	1
ABSTENTION	0
TOTAL	18

VI CULTURE – Bibliothèque municipale

VI.1 Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 par le Conseil Savoie Mont Blanc : validation de la convention SOCLE

Madame le Maire informe que le Conseil d'Administration du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) a approuvé en juin et décembre 2022 le nouveau plan de développement de la lecture publique (PDLB), les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières.

La mise en œuvre du PDLD est assurée comme précédemment par la Direction de la lecture publique (DLP) de Savoie et de Haute-Savoie.
Trois grandes ambitions ont été définies pour ce plan :

- La lecture partout pour tous
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice

Afin de poursuivre le partenariat entre la commune et le CSMB et permettre ainsi à la bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB, il est nécessaire de conclure, dès à présent, une nouvelle convention, la dernière ayant expiré ou étant devenue caduque.

Il est donné connaissance de la convention SOCLE obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la Lecture Publique.

L'accès aux aides financières est conditionné quant à lui par la signature d'une convention de projets distincte de la présente convention.

La convention précise les engagements du CSMB, les engagements de la Commune, l'assurance et responsabilité, la durée de la convention et résiliation.

La convention sera conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

Le conseil municipal est invité à approuver cette nouvelle convention et à autoriser Madame le Maire à la signer.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuvent cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

✓ VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

VII INFORMATIONS

- Signature de la convention de partenariat entre la SCI Dim & Co Freedom, la Commune et la CCI Savoie

  Madame le Maire informe qu'à partir de l'analyse de la vacance commerciale qui se développe dans les cœurs de villes ou centre-bourgs, le concept de la Boîte à Commerce permet de stimuler l'implantation de nouveaux commerces, soutenir l'économie de proximité, valoriser l'image d'un centre-ville et favoriser l'esprit entrepreneurial.

  Sur la boucle commerciale de Novalaise, quelques locaux appartenant à des bailleurs privés sont vacants. Afin de palier à ce constat et de compléter l'attractivité commerciale de la commune, il est proposé de déployer au *71 route du Col de l'Epine,* le dispositif de la Boîte à commerce relatif au fond de revitalisation Carrefour dont la convention a été signée, en Savoie, le 14/01/2021.

  La convention de partenariat a été signée dans ce cadre le mardi 17 janvier 2023.

- AREA

  Madame le Maire informe que l'AREA projette la réalisation de travaux de renouvellement de chaussées sur l'A43, du tunnel de Dullin au tunnel de l'Epine entre 2023 et 2024 et sur le diffuseur d'Aiguebelette.

  Ces travaux se feront sous basculement de circulation, de nuit, afin de limiter au maximum le renvoi de la circulation vers le réseau secondaire. Ces travaux impliqueront la fermeture partielle ou totale du diffuseur d'Aiguebelette et la mise en place d'itinéraires de substitution.

  Les dates précisent seront communiquées par l'AREA, et diffusées par tous les moyens de communications à disposition (site AREA, Panneau Pocket…). Un pancartage et itinéraires Bis seront mis en place.

- SMAPS - installation photovoltaïque sur les bâtiments publics : démarche groupée
  Madame le Maire informe qu'un premier travail a été mené, avec l'ASDER, afin de connaître la surface utilisable pour une installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et de faire le choix soit, de la revente de consommation, soit de l'auto-consommation.
  Le SMAPS avait proposé de lancer une consultation groupée à laquelle il ne sera pas donné suite car cet appel d'offre groupé était engageant. Madame le Maire a sollicité le SDES afin d'obtenir des informations concernant la Société d'Économie Mixte ENR et les différentes actions possibles pour la mise en place de modules photovoltaïques. La commune étant adhérente au SDES, il est possible de prétendre à une étude gratuite, plus précise et plus concrète.

  Une convention va être établie avec le SDES, afin de lancer cette étude sur les différents bâtiments publics et d'envisager, par la suite, de lancer un appel d'offre.

Questions Diverses

- Monsieur TAIN demande pourquoi la population n'a pas été informée de la panne d'éclairage rue du Bief du moulin. Madame le Maire répond qu'il n'a pas été fait de communication concernant cette panne car l'éclairage concerné était actionné en marche forcée le plus souvent possible. La cellule crépusculaire n'a pas encore été livrée pour solutionner cette panne.

- M TAIN fait remarquer que suite aux illuminations de Noël, l'éclairage du centre bourg était éteint à 21h30 et que le choix a été de continuer à éteindre le village à 21h30. Il se demande si c'est ainsi qu'il faut agir, avec un tel horaire ? M TAIN fait remarquer que lorsque l'on sort de la maison des associations après 21h30 il fait très noir et que 200 mètres plus loin, dans un hameau, on est en pleine lumière, ce qu'il ne trouve pas très cohérent.

  Madame le Maire répond à M TAIN qu'il est parfaitement informé de la situation car il participe à la commission éclairage. Qu'il sait que les horloges vont être commandées et qu'elles permettront la mise en place de la stratégie lumière. Madame le Maire précise qu'une communication sur ce sujet a été faite dans le bulletin municipal.

  M TAIN fait remarquer que, sur le bulletin municipal, il n'a pas été précisé une extinction à 21h30 et demande qu'une communication soit faite.

  M TAIN fait savoir qu'il est tout à fait d'accord pour une extinction des lumières, qu'il est logique d'en discuter en amont en commission ou avec les habitants, de faire une réunion publique de concertation et ensuite de prendre une délibération officielle et légale en conseil municipal. Or depuis 3 ans il n'y a pas eu de délibération de prise. Il demande à Madame le Maire de prendre une délibération lors d'un prochain conseil.

  Madame le Maire répond qu'elle est très bien informée sur le fait qu'il faut prendre une délibération et que celle-ci sera prise quand les horloges seront installées et les horaires fixés.

Prochain Conseil Municipal *le 28 février 2023*

Séance levée à : 22H13

Le secrétaire de séance,

Catherine GARDET

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)